

# Conseil Municipal

Le lundi 2 décembre 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

**Absente excusée** : Mme CHARPENTIER Céline.

**Absent excusé ayant délégué pouvoir** : AUDIOT Francis (*ayant délégué pouvoir à M. ASSADET Alain*).

**Secrétaire de séance** : M. NOUAT Christian.

---

*Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.*

---

**AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CABINET MEDICAL** : le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réactualisation du programme des travaux d'aménagement du cabinet médical ayant eu lieu avec un changement de l'enveloppe prévisionnelle, le forfait définitif de rémunération peut être réévalué en conséquence. Le marché de maîtrise d'œuvre pourrait ainsi être porté à 36 380,00 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer toutes les pièces utiles à l'avenant n° 1 de ce marché.

**DEMANDES DE SUBVENTION PAR DEUX ASSOCIATIONS COMMUNALES** : le Conseil Municipal est informé des demandes de subvention formulées par deux nouvelles associations communales. L'assemblée décide :

- à la majorité des membres présents moins deux abstentions de verser une subvention de 200 € à l'association HypnoZen 18 (15 rue de la Liberté) ;
- à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 200 € à l'association SPPMS18 (Sauvegarde du Patrimoine des Pompiers de Menetou-Salon).

**INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR** : Le Conseil Municipal est amené à statuer sur la demande de versement d'une indemnité de conseil au comptable municipal en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'à la fin de cette année. A l'unanimité, cette assemblée refuse le versement de cette indemnité.

**CONVENTION A.D.S. (AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS) COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY** : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de convention reçue par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la définition des modalités de la mise à disposition de la C.C.T.H.B. dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés aux noms des communes de la C.C.T.H.B., à l'unanimité, accepte cette proposition de convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles s'y rapportant.

**CONVENTION CHIENS ERRANTS** : Le Conseil Municipal accepte de reconduire la convention passée avec la S.B.P.A. de Marmagne relative au service de fourrière animale pour l'année 2020.

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

L'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts informe l'assemblée que les décorations de Noël sont en cours d'installation et toutes les illuminations seront en place dès la fin de cette semaine. L'aménagement du placier à côté de la recyclerie, rue de Fontbertrange, a été réalisé. Les plantations du Prieuré seront terminées en fin de semaine. Les employés communaux ont procédé au nettoyage du chemin des Palisses pour que ce dernier soit entièrement praticable. Il est également fier d'annoncer qu'il était présent à la remise du 2<sup>ème</sup> prix du concours départemental des villes et villages fleuris, la semaine passée à Bourges.

L'adjointe au maire chargée de l'enfance et de la jeunesse fait part des conclusions de la réunion de la commission enfance jeunesse de la C.C.T.H.B. à laquelle elle a participé avec notamment le projet de mise en place d'une 4<sup>ème</sup> semaine de Centre de Loisirs en juillet prochain à Menetou-Salon. Le Festival du Livre pour les tout-petits (organisation C.C.T.H.B.) aura lieu du 9 au 14 décembre 2019 dans plusieurs communes. Le programme est disponible sur le site de la C.C.T.H.B. ou au secrétariat de mairie. Le Réseau des Assistants Maternels (R.A.M.) a été présent et le sera jusqu'au 5 décembre lors d'animations autour de la psychomotricité, de la cuisine, des contes et chants à la Résidence Autonomie Louis Jouannin.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations fait part du nombre des repas qui seront servis samedi prochain aux Aînés de la Commune. Rendez-vous à tous les conseillers ce samedi 7 décembre à 9 h 00 à la salle du haut du Centre d'Accueil. Le même rendez-vous sera pris le lendemain à la même heure pour la distribution des colis. Elle fait part des conclusions de la réunion communale qui s'est tenue dernièrement à propos de l'étude de faisabilité souhaitée par la C.C.T.H.B. à propos de l'aménagement de la trouée verte Vélo route (axe touristique reliant Bourges à Argent sur Sauldre en empruntant l'ancienne voie de chemin de fer) et indique que la commune de Menetou-Salon a fait une proposition d'escale le long de cette voie avec notamment un circuit de randonnée des lavoirs et des sources, l'attrait certain de la réserve verte du Prieuré, l'aménagement du site de l'Etang communal de Farges (avec de nombreux projets) et plusieurs idées de découverte de notre commune à partir de cette trouée verte, ainsi que l'opportunité de trouver sur place les dispositifs utiles et nécessaires aux déplacements en deux roues de chacun.

L'adjoint délégué à la voirie informe le Conseil Municipal de la réalisation des travaux de voirie mais que certains devront être repris en partie. Les travaux d'exploration du réseau d'eaux pluviales rue du Commerce débiteront demain mardi 3 décembre et seront réalisés par la SAUR. La reprise de regards rue de la Mairie et rue Franche sera effectuée prochainement par l'entreprise CAZIN. La signalisation horizontale place de l'Eglise (devant la pharmacie) sera également réalisée. Une inspection du réseau d'eaux usées depuis la borne camping-cars sur la place du haut du bourg sera faite afin de connaître et de faire face au dysfonctionnement constaté depuis la fin de cet été.

## **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal regrette de ne pas pouvoir répondre favorablement à une demande de subvention formulée par une association (Groupe de Secours Catastrophe Français).

Il accepte de verser une subvention au comité d'organisation du Comice de Saint Martin d'Auxigny à raison de 1,50 € par habitant (soit 2 433,00 €)

Le Maire présente à l'assemblée les différents scénarios de développement de la C.C.T.H.B. à l'horizon de l'année 2030 au sein du futur PLUi.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir une remorque dédiée au transport du ramasseur de feuilles mortes acquis récemment.

Afin de pouvoir honorer les dernières dépenses de cette année 2019, le Conseil Municipal accepte les transferts de crédits suivants sur le budget communal à savoir :

- transfert du chapitre 011 au chapitre 012 pour un montant de 2 000,00 € ;
- transfert du chapitre 011 au chapitre 65 pour un montant de 3 000,00 € ;
- transfert du chapitre 23 au chapitre 21 pour un montant de 800,00 €.

Le Conseil Municipal décide de prévoir la création de 4 postes temporaires d'agent recenseur ainsi que des modalités de rémunération pour le prochain recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le devenir du SIVY pour les 5 prochaines années est présenté au Conseil Municipal.

***Séance levée à 20 h 30.***